



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 15 octobre 2020

DÉLIBÉRATION

N° 135 - 15.10.2020

En exercice... 28
Présents..... 24
Votants..... 28
Abstention 0

PÔLE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
22. URBANISME

**Autorisation de dépôt du permis de construire de
l'internat du collège Les Salières à Saint-Martin de Ré
donnée au Département**

L'AN DEUX MILLE VINGT,
Le 15 octobre,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 9 octobre 2020, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : Mme Danièle PÉTINIAUD-GROS, M. Jérôme DUMOULIN,
Le Bois-Plage : M. Gérard JUIN, Mme Sandrine PERCHAI, M. Jean-Pierre GAILLARD,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Peggy LUTON,
La Flotte : Mme Annie BERGERON, M. Roger ZÉLIE, M. Patrick SALEZ,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Patrick BOUSSATON,
Les Portes en Ré : M. Jean-Luc CHENE,
Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Simone FOULQUIER, M. Marc CHAIGNE,
St. Clément des Baleines : Mme Lina BESNIER, M. Daniel TASSIGNY,
Ste Marie de Ré : M. Didier LEBORGNE, M. Didier GUYON, M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU,
St. Martin de Ré : M. Patrice DÉCHELETTE, Mme Chantal ZELY-TORDJMANN, M. Jean-Paul GOUSSARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

Anne PAWLAK (donne pouvoir à Lionel QUILLET), Alain POCHON (donne pouvoir à Patrick RAYTON), Jean-Paul HERAUDEAU (donne pouvoir à Roger ZÉLIE) Gisèle VERGNON (donne pouvoir à M. Didier LEBORGNE).

Secrétaire de séance : M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20201015-D2020135-DE
Reçu le 19/10/2020



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 15 octobre 2020

DÉLIBÉRATION

N° 135 - 15.10.2020

En exercice... 28
Présents..... 24
Votants..... 28
Abstention 0

PÔLE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE 22. URBANISME

Autorisation de dépôt du permis de construire de l'internat du collège Les Salières à Saint-Martin de Ré donnée au Département

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-9,

Vu le Code de l'urbanisme, notamment son article R. 423-1,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 6 octobre 2020,

Considérant que la Communauté de communes est propriétaire de la parcelle AS 116 à Saint-Martin de Ré sur laquelle se situe le collège des Salières ;

Considérant que dans le cadre de sa politique de développement de cet équipement, le Département de Charente-Maritime souhaite déposer un permis de construire pour la construction d'un internat ;

Considérant que pour pouvoir déposer ce permis de construire, le Département de Charente-Maritime doit obtenir l'autorisation de la Communauté de communes de l'Ile de Ré ;

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le conseil départemental de Charente-Maritime à déposer un permis de construire un internat sur la parcelle AS 116 à Saint-Martin de Ré.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **d'autoriser le Département de Charente Maritime à déposer un permis de construire pour un internat sur le site du collège des Salières,**
- **d'autoriser Monsieur le Président ou son référent dûment habilité à cet effet, à signer tous les actes afférents à ce dossier.**

Affichée le : **19 octobre 2020**

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Rappelle, que, depuis le 1er décembre 2018, il est également possible de déposer un recours juridictionnel sur l'application internet : télérécours citoyens, en suivant les instructions disponibles à : www.telerecours.fr

AR PREFECTURE

**017-241700459-20201015-D2020135-DE
Reçu le 19/10/2020**